



Conduite sans permis

Par Aissa

Bonjour, il 1 an j'ai été contrôlé par la gendarmerie entrain de conduire une voiture sans permis et sans assurance j'ai été convoquée au tribunal. Mais gros problème j'ai complètement zappé ma date de comparution et ça fait plus d'an . Qu'est-ce que je risque et comment faire pour y remédier du moins comment avoir une nouvelle convocation SVP
Merci d'avance

Par jpgroussard

Bonjour Aissa,

La personne convoquée est jugée même si absente. Et elle est rarement (pour ne pas dire jamais) gagnante.

Ce qui est bizarre, vous auriez du avoir depuis un an le jugement.

Vous pouvez essayer de vous excuser en raison d'un empêchement (d'ordre médical, professionnel, etc avec un justificatif.

Mais commencez par remettre de l'ordre dans votre vie, vous en avez grand besoin !

Cdt

Par Isadore

Bonjour,

Quelle était la date de l'audience ?